

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR : toulonpub@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 42



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAR

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Installation classée pour la protection de l'environnement
Quai de transit de transfert de déchets - SITTOMAT
Commune de La Môle

Le syndicat mixte intercommunal de transport et de traitement des ordures ménagères de l'aire toulonnaise (SITTOMAT) a déposé une demande d'enregistrement d'un quai de transfert de déchets, quartier « Le Maraveou » à La Môle, dont les activités relèvent de la rubrique 2716 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le SITTOMAT projette le réaménagement de ce quai de transfert de déchets par :

- l'implantation d'une presse à balle pour les ordures ménagères résiduelles (OMR) ;
- la démolition d'un bâtiment et d'un hangar et la construction d'un nouveau bâtiment de 3000 m² dans lequel seront stockées les balles d'OMR ;
- la création de six trémies de dépotage pour les bennes à ordures ménagères et les véhicules de collecte de haut de quai ;
- le déplacement du pont bascule actuel et de la déchetterie existante, dans une zone située l'entrée du site.

Ce projet de mise en balles est stratégique pour les collectivités de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST), la production de déchets étant soumise à une forte saisonnalité dans le secteur. Le stockage des OMR s'impose lorsque l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon (Zéphire) n'est pas en mesure de réceptionner des flux de déchets importants.

Cette demande d'enregistrement sera soumise à une consultation publique :

du 18 février au 15 mars 2019 inclus.

Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de La Môle, aux jours et heures d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser au préfet du Var, avant la fin de la consultation du public, à l'adresse suivante :

Préfecture du Var - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et du développement durable - Section ICPE - Bd du 112ème Régiment d'Infanterie de Marine - CS 31209 - 83070 Toulon cedex.

Le dossier sera, par ailleurs, consultable pendant toute la durée de la consultation sur le site Internet de la préfecture du Var à l'adresse suivante : <http://www.var.gouv.fr> rubrique : politiques publiques/environnement/plans et projets susceptibles d'impacter l'environnement/plans et projets par communes/La Môle.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Var et la décision prise à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières complémentaires ou un refus.

COMMUNE DE SAINT MARTIN DE PALLIERES ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU

Par arrêté en date du 23 janvier 2019, le Maire de la commune de Saint Martin de Pallières a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan local d'Urbanisme. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale suite à la décision de l'autorité environnementale saisie sur le projet. La décision de l'autorité environnementale est jointe au dossier d'enquête.

M. Jean-Claude DUPUIS, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

L'enquête se déroulera en Mairie de Saint Martin de Pallières **du 19 février 2019 à 9h au 23 mars 2019 à 12h.**

A l'issue de cette enquête et au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer pour approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier d'enquête publique comprenant le dossier de modification n°1 du PLU, les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Saint Martin de Pallières pendant toute la durée de l'enquête, les mardi, jeudi et samedi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 18h.

Un poste informatique avec accès internet sera mis à disposition du public à la mairie.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant

<https://mairie-stmartindepallieres.fr>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Jean-Claude DUPUIS Commissaire enquêteur, Mairie de Saint Martin de Pallières, Place Majoural, 83 560 Saint Martin de Pallières ; ou par e-mail à l'adresse stmartinpal_enquetepub@orange.fr du mardi 19 février 2019 à 9h, jusqu'à la clôture de l'enquête, soit le samedi 23 mars à 12 h.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie, les :

- mardi 19 février de 9h à 12h
- vendredi 15 mars de 14h à 17h
- samedi 23 mars de 9h à midi.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet

<https://mairie-stmartindepallieres.fr> et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire de Saint Martin de Pallières,

- par courrier : Mairie de Saint Martin de Pallières, Place Majoural, 83 560 Saint Martin de Pallières.
- par téléphone : 04 94 72 80 45.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

OBJET : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES
DE LA COMMUNE DE BESSE SUR ISSOLE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique à la mairie de Besse-sur-Issole sur le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales. M. ARNOLD Louis a été désigné Commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur support papier à la mairie de Besse sur Issole, ou sur support informatique sur le site internet de la mairie pendant toute la durée de l'enquête (www.besse-sur-issolle.fr/) à savoir du **4 mars au 5 avril 2019 jusqu'à 16h30**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à l'exception des jours fériés :

- du Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
- le Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête disponible accessible en mairie aux jours et heures d'ouverture au public, un poste informatique sera également mis à disposition. Le Commissaire enquêteur recevra le public en Mairie les jours suivants :

- le lundi 4 mars de 9h à 12h,
- le mercredi 13 mars de 14h00 à 17h30,
- le mercredi 20 mars de 9h à 12h
- et le vendredi 5 avril de 14h00 à 16h30.

Les observations du public peuvent également être adressées : par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Hôtel de ville, 15 bd Paul Bert 83890 Besse-sur-Issole en indiquant la mention « à l'attention du commissaire enquêteur ». Les observations peuvent également être transmises par courrier électronique à l'adresse : enquetepublique.SDEP@gmail.com

Toutes demandes d'information pourront être adressées auprès du service urbanisme de la commune de Besse-sur-Issole sise en l'hôtel de ville.

Au terme de l'enquête le conseil municipal approuvera le zonage en l'état ou avec des modifications le cas échéant à l'issue de l'enquête. Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie pendant un an.

Publications d'annonces légales et judiciaires



Rapidité, efficacité et tarifs attractifs
sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact : ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34

Devis sur demande

La Marseillaise

Il existe d'autres voix,
on vous le dit tous les jours.

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une AGO en date du 23/01/2019, les associés de la société **NEGOCE AUTOS FRANCE**, SASU au capital de 1.00 euros dont le siège est à LA CIOTAT 13600 - RDC 20 Lot Le Clos Notre Dame, registre du commerce et des sociétés MARSEILLE 844 447 862, ont décidé de transférer le siège de la société :

Nouveau Siège : La Rouve - Bât 5 - Chemin J Casanova - 83500 LA SEYNE SUR MER.

Gérant : Monsieur Lucien Jean-Philippe GENTIAL demeurant La Rouve Bât 5 349 chemin J. CASANOVA 83500 LA SEYNE SUR MER
La société sera radiée au RCS de MARSEILLE et sera immatriculée au RCS de TOULON.

Pour avis.

FMIT

Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros
Siège social : 44 Rue des Pêcheurs, Le Brusç
83140 SIX FOUR LES PLAGES
829 475 698 RCS TOULON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Novembre 2018, il a été nommé en remplacement de Mademoiselle Ingrid ARBEA-SANCHEZ, directeur général démissionnaire, Madame Marguerite ARBEA-SANCHEZ en qualité de nouveau directeur général à compter du 01 Décembre 2018. L'article des statuts sera modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de TOULON.

135722

Pour avis

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE Marchés publics : Tél. 04 91 57 75 53 executions@lamarseillaise.fr	Vie des sociétés : Tél. 04 91 57 75 34 ipp@lamarseillaise.fr	MARTIGUES Tél. 04 42 41 30 61 martiguespub@lamarseillaise.fr
--	--	---

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ROTISSERIE POULET BRAISE

Sigle : RPB LABLACK - **Forme :** SAS - **Objet social :** vente de poulets braisés au détail, à consommer sur place ou à emporter.

Siège social : 107 Avenue des Chartreux, 13004 Marseille

Capital : 1 000 euros - **Président :** Monsieur LABLACK Nasreddine demeurant 52 Avenue de Frais Vallon, Bât O1 - 13013 Marseille, élu pour une durée indéterminée.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Marseille. Admission aux assemblées et participations aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collectives. Droit de vote : une action donne droit à une voix. La transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

135726



AVIS AU PUBLIC

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
Elaboration du Schéma de cohérence territoriale métropolitain
Poursuite de la concertation publique

La Métropole Aix-Marseille Provence est compétente en matière de Schéma de cohérence territoriale (SCOT). C'est pourquoi, le conseil métropolitain a délibéré le 15 décembre 2016 pour prescrire l'élaboration du SCOT, sur son périmètre. Cette délibération a défini les objectifs de la démarche d'élaboration du SCOT et les modalités de la concertation publique.

Ces modalités sont en place depuis le 31 janvier 2017 et jusqu'à l'arrêt du projet de SCOT. Il s'agit de :

Un registre d'observations et un dossier d'information disponibles dans les mairies des 92 communes de la Métropole Aix-Marseille Provence, aux sièges des 6 Conseils de Territoire (1) ou au siège de la Métropole (2).

Une adresse postale et une adresse électronique où envoyer des demandes ou contributions :

adresse postale :
Madame la Présidente de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence
CONCERTATION SUR LE SCOT

Les Docks - Atrium 10.7 BP 48014 - 13567 Marseille Cédex 02
adresse électronique : scot-concertation@ampmetropole.fr

Le site internet de la Métropole sur lequel sont disponibles les éléments du dossier de concertation (3).

Des compléments au dossier de concertation ont été ajoutés dans les lieux mentionnés ci-dessus et sur le site internet de la Métropole.

Des réunions publiques organisées aux étapes clés de la démarche. Une information sera diffusée pour chaque session de réunions publiques.

- (1) Siège du Conseil de Territoire du Pays d'Aix
Hôtel Boadès - 8 place Jeanne d'Arc - 13100 AIX-EN-PROVENCE
- Siège du Conseil de Territoire du Pays Salonais
281 boulevard Maréchal Foch 13300 SALON-DE-PROVENCE
- Siège du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
932 avenue des Fleurides - ZI les Paluds - 13400 AUBAGNE
- Siège du Conseil de Territoire Istres Ouest Provence
Chemin du Rouquier - 13800 ISTRES
- Siège du Conseil de Territoire du Pays de Martigues
Rond-Point de l'Hôtel de Ville - 13500 MARTIGUES
- (2) Siège de la Métropole d'Aix-Marseille Provence
Et siège du Conseil de Territoire Marseille Provence
Le Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13007 MARSEILLE
- (3) www.marseille-provence.fr

135720

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant assp du 25/01/19, il a été constitué la **SASU MC CHICKEN 2** au capital de 1000 euros, siège social Rue de la Pastourelle - Rés. Le Trident - 13310 SAINT MARTIN DE CRAU, durée : 99 ans, exercice social : 31/12, objet social : Restauration rapide à consommer sur place ou à emporter, vente de boissons non alcoolisées, dépôt de pain et pâtisserie, Président : M. ZAGHDOUD Abdeltif demeurant 45, av. Sadi Carnot - 13200 ARLES. Tous actionnaires sont détenteurs du droit de vote et ont accès aux assemblées d'actionnaires. Tout nouvel associé est soumis à une clause d'agrément. Greffe du TC TARASCON.

135728